

PROCEDURE D'INSCRIPTION AU DEAES

NIMES : Rentrée le 13 janvier 2020

Veillez trouver dans ce document la procédure à suivre pour pouvoir vous inscrire à la formation DEAES des CEMEA Occitanie. En pièce jointe, vous trouverez aussi le dossier de candidature à compléter et à déposer.

1. Comment s'inscrire à la formation ?

Vous devez compléter le dossier que nous vous avons donné lors de l'information collective ou que vous avez pu télécharger sur notre site.

Ce dossier de candidature ainsi que les pièces demandées, doivent être déposés impérativement en main propre auprès de Mme Nathalie ROBBE **avant le 25 octobre 2019** (date butoire), à l'adresse suivante :

**CEMEA Occitanie
Le Clos Barlet
501 Rue Métairie de saysset
34000 MONTPELLIER
04.67.50.46.00**

Un chèque de 50 euros, vous sera demandé pour des frais de dossier.

L'inscription aux sélections ne sera effective que si votre dossier est complet.

2. Les sélections.

A réception de votre dossier complet, vous recevrez un mail de confirmation et de convocation aux épreuves de sélections.

L'épreuve d'admissibilité (sélection écrite) aura lieu le :

**Mardi 5 novembre 2019
Au
CEMEA Occitanie
917 avenue du Dr Fleming
30000 NIMES**

L'épreuve d'admission (sélection orale) aura lieu le :

**Mercredi 13 novembre 2019
A
ESAT St Exupéry Actiparc de Grezan
290 Rue Eugène Freyssinet
30000 NIMES**

Vous recevrez la convocation avec l'heure de votre passage par mail.

Nb : Selon les diplômes déjà obtenus, vous pouvez être dispensé(e) de l'épreuve écrite en joignant une copie de votre diplôme dans votre dossier de candidature.

L'épreuve d'admissibilité est gratuite, mais l'épreuve d'admission a un coût de 50 euros, dont vous devrez vous acquitter par chèque lors de la remise de votre dossier.

Vous pouvez payer les frais en 2, 3 ou 4 fois.

PROCEDURE D'INSCRIPTION AU DEAES

NIMES : Rentrée le 13 janvier 2020

Votre dossier de candidature est complet.

Il existe deux possibilités :

Vous êtes dispensé(e) de l'épreuve écrite

Nous avons la copie de votre diplôme permettant une dispense



Vous passez :

L'épreuve orale d'admission

Il faudra déposer un chèque de 50€ lors de votre inscription pour pouvoir passer cette épreuve.

Vous n'êtes pas dispensé(e) de l'épreuve écrite



Vous devez passer **les 2 épreuves de sélection** :

- L'épreuve écrite d'admissibilité
Cette épreuve de sélection est gratuite.

L'épreuve orale d'admission

Il faudra déposer un chèque de 50€ lors de votre inscription pour pouvoir passer cette épreuve.

Vous recevrez par mail, la ou les convocations pour les épreuves de sélections.

L'épreuve d'admissibilité (sélection écrite) aura lieu le :

Mardi 5 novembre 2019
Au
CEMEA Occitanie
917 avenue du Dr Fleming
30000 NIMES

L'épreuve d'admission (sélection orale) aura lieu le :

Mercredi 13 novembre 2019
A
ESAT St Exupéry Actiparc de Grezan
290 Rue Eugène Freyssinet
30000 NIMES

Vous recevrez la convocation avec l'heure de votre passage par mail.

Aucun remboursement ne sera effectué, notamment en cas d'absence aux épreuves.

PROCEDURE D'INSCRIPTION AU DEAES

NIMES : Rentrée le 13 janvier 2020

3. L'entrée en formation.

Après les sélections, vous allez recevoir un courriel qui vous donnera vos résultats.

Si vous êtes sur la liste des admis, il vous faudra confirmer votre inscription auprès de notre assistante administrative Mme Isabelle FOURNIER-MOYA par retour de mail à l'adresse imoya@cemea-occitanie.org.

Il faudra vous acquitter de la somme de 65€ de droits d'inscription pour valider votre entrée en formation.

4. Demande de report.

Vous pouvez demander un report pour votre rentrée en formation : cette demande doit être faite par écrit avec un courrier expliquant les raisons de ce report.

Ce courrier doit être adressé à :

Mme FOURNIER-MOYA Isabelle
CEMEA Occitanie
7 Avenue des Palmiers
66000 PERPIGNAN

A réception de cette demande de report, vous recevrez une réponse de notre part tout en sachant que la formation suivante peut être sur une autre antenne des CEMEA Occitanie.